

SERVICE DÉMARCHES CITOYENNES

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (fermeture le jeudi après-midi) et le samedi matin de 8h30 à 12h. Téléphone : 01 49 33 66 66

Informations préalables

Déposer votre dossier de mariage

Le dépôt du dossier s'effectue sur rendez-vous uniquement. La présence des deux futur.es époux.ses est obligatoire.

La prise de rendez-vous s'effectue :

- En ligne sur saintdenis.fr
- À l'accueil du service Démarches Citoyennes

Le jour du rendez-vous, tout retard entraînera le report du rendez-vous.

Tout dossier incomplet sera rejeté et nécessitera de prendre un nouveau rendez-vous.

Le projet de mariage sera validé à l'issue d'une phase d'instruction.

Des compléments d'information pourront être demandés. Conformément à l'article L63 du Code civil, les futur.es époux.ses peuvent être auditionnés.

Conditions relatives aux futur.es époux.ses

Être majeur

Il faut avoir plus de 18 ans pour se marier. Une dispense d'âge peut être exceptionnellement accordée par le procureur de la République pour motifs graves. Pour les ressortissant.es étranger.es, l'âge de la majorité est fixé par la législation du pays d'origine.

Être célibataire

Les futur.es époux.ses doivent être célibataires au regard de la loi française et, le cas échéant, étrangère. Toutefois, il est possible de se marier en étant engagé dans un PACS.

Le mariage dissoudra automatiquement le PACS.

Par contre, une personne en instance de divorce ou séparée de corps est toujours considérée comme mariée.

Absence de lien de parenté ou d'alliance

Le mariage est interdit quand un lien très proche existe (par exemple : lien de parenté biologique ou via adoption, en raison d'une alliance).

Consentement

Les futur.es époux.ses doivent chacun consentir au mariage, de manière libre et consciente.

Commune de mariage

Depuis 2013, la réglementation quant à la commune de célébration du mariage s'est assouplie.

Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des deux futur.es époux.ses a des liens durables :

En lien direct : domicile ou résidence de l'un.e des deux époux.ses,

En lien indirect : domicile de l'un ou des deux parents de l'un des futur.es époux.ses (preuve de domiciliation à fournir).

À noter qu'à partir du 6 janvier 2025, les habitants ou habitantes de la commune nouvelle auront la possibilité de choisir de se marier soit à Saint-Denis, soit à Pierrefitte-sur-Seine.

Cependant, les règles applicables ne sont pas identiques. Par ailleurs, le mariage sera inscrit uniquement sur l'état civil de la commune de mariage.

Préparer votre cérémonie de mariage

La date pour la cérémonie pourra être choisie 1 an à l'avance au maximum.

La date sera fixée à l'issue de la publication des bans.

La publication des bans en France doit être affichée pendant 10 jours à la mairie du domicile de chacun.e des futur.es époux.ses. Elle sera effectuée à l'issue de la validation du projet de mariage.

Pour les personnes de nationalité étrangère, un délai plus important est possible en fonction de la législation du pays.

Le mariage doit être célébré en présence de 2 témoins minimum (4 maximum).

Aucune modification ne sera acceptée moins d'une semaine avant la célébration du mariage.

Les futur.es époux.ses doivent prendre connaissance de l'arrêté municipal réglementant le déroulement des mariages situé en fin de dossier si la célébration de l'union à lieu à Saint-Denis et la charte des cérémonies pour une union célébrée dans la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine.

Dans un souci de bonne organisation, les futur.es époux.ses doivent :

- Désigner des référent.es de cérémonie qui seront les interlocuteur.rices de la mairie le jour du mariage,
- Indiquer le nombre d'invité.es prévu.es ainsi que les éventuelles contraintes à anticiper (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc...).

Les couples souhaitant diffuser une musique spécifique le jour de la célébration doivent en informer l'officier.e d'état civil au minimum une semaine avant la cérémonie et la fournir sur un support USB.

Documents à fournir

Tous les documents doivent être fournis en original.

Documents obligatoires pour chacun.e des deux futur.es époux.ses

Copie intégrale originale de l'acte de naissance datant au dépôt du dossier :

- De moins de 3 mois pour les actes français,
- De moins de 6 mois pour les actes étrangers.

Si vous êtes ressortissant.e étranger.ère (sauf pour les personnes de nationalité algérienne), vous devez fournir ces documents :

- Un certificat de coutume,
- Un certificat de célibat,
- Tout autre document exigé en fonction de la législation du pays, se renseigner auprès du consulat.

Ces documents sont délivrés par l'ambassade ou le consulat du pays dont vous êtes ressortissant.

Une pièce d'identité

Carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou toute pièce délivrée par une autorité publique avec photographie.

Justificatifs de domicile

Votre contrat de location ou titre de propriété et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (exemple : quittance de loyer non manuscrite, facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou d'internet).

Si vous êtes hébergé.e :

- Une attestation de l'hébergeant.e datée et signée ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité (recto verso),
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant.e daté de moins de 3 mois,
- Un contrat de location ou un titre de propriété,
- Votre justificatif de domicile à l'adresse de l'hébergeant.e daté de moins de 3 mois (exemple : bulletin de salaire, attestation de carte vitale, notification de la Caf, dernière notification de France Travail, avis d'imposition ou de non-imposition, attestation de mutuelle).

Si vous n'habitez pas sur le territoire de la commune nouvelle de Saint-Denis, mais au moins un de vos parents y réside :

- Les justificatifs de domicile du/des parent(s) domicilié(s) à Saint-Denis,
- Une copie recto verso de la pièce d'identité du/des parent(s) domicilié(s) dans la commune.
- Un justificatif de domicile pour chacun des futurs, à votre adresse respective.

Témoins

Vous pouvez désigner un minimum de 2 témoins (4 maximum). Pour cela vous devez fournir :

- Une copie de leur pièce d'identité,
- Les informations concernant leur(s) profession(s),
- Leur adresse complète et numéro(s) de téléphone.

Documents complémentaires en fonction de votre situation

En cas d'enfant(s) en commun :

- La copie intégrale originale du/des acte(s) de naissance du/des enfant(s) datant de moins de 3 mois et livret de famille pour complétude.

Personnes veuf.ves :

- Acte de décès du/de la précédent.e époux.se.

Personnes divorcées :

- Copie intégrale originale de l'acte de mariage comportant la mention de divorce.

Contrat de mariage :

- Certificat de contrat de mariage établi par un.e notaire.

Personnes non-francophones :

- Si l'un des futur.es époux.ses est sourd, muet ou ne comprend pas la langue française, il devra être assisté lors de la célébration par un.e traducteur.rice-interprète. Il peut s'agir d'un.e traducteur.rice assermenté.e ou non. Si la présence d'un.e traducteur.rice est nécessaire, ses coordonnées devront être communiquées au service avant le mariage avec l'engagement écrit de sa part qu'il interviendra lors de la cérémonie.

Votre filiation

Premier.e futur.e

Nom du 1^{er} parent : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Ville : _____

Département / Pays : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Parent décédé

Nom du 2^{ème} parent : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Ville : _____

Département / Pays : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Parent décédé

Second.e futur.e

Nom du 1^{er} parent : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Ville : _____

Département / Pays : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Parent décédé

Nom du 2^{ème} parent : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Ville : _____

Département / Pays : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Parent décédé

Attestation sur l'honneur

Premier.e futur.e

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Ville : _____

Département / Pays : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Profession : _____

Atteste sur l'honneur

Être célibataire Être veuf.ve Être divorcé.e

Être domicilié.e Être résident.e

Adresse complète : _____

Fait le : _____ à _____

Signature

Second.e futur.e

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Ville : _____

Département / Pays : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Profession : _____

Atteste sur l'honneur

Être célibataire Être veuf.ve Être divorcé.e

Être domicilié.e Être résident.e

Adresse complète : _____

Fait le : _____ à _____

Signature

Enfants du couple

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Á (département ou pays) : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Á (département ou pays) : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Á (département ou pays) : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Á (département ou pays) : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Á (département ou pays) : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Á (département ou pays) : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né.e le : _____

Á (département ou pays) : _____

Autres renseignements

Remise des alliances : Oui Non

Traducteur.rice : Oui Non

Nombre de personnes invitées à la célébration en mairie : _____

Contrat de mariage : Oui Non

Reçu par maître : _____

Notaire à : _____

Témoins

1^{er.ère} témoin

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Numéro de téléphone : _____

2^{ème} témoin

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Numéro de téléphone : _____

3^{ème} témoin

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Numéro de téléphone : _____

4^{ème} témoin

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Numéro de téléphone : _____

Vos référent.es pour la célébration

Afin d'améliorer le déroulement des célébrations de mariage, la ville de Saint-Denis demande aux couples de désigner des référent.es pour la célébration (un.e par futur.e époux.se).

Ces référent.es désigné.es par les époux.ses ont pour rôle d'accompagner le personnel de la Ville dans le bon déroulement de la cérémonie. En particulier, ils doivent veiller au respect de l'arrêté réglementant le déroulement des mariages si la célébration a lieu dans la commune de Saint-Denis, ou de la charte des cérémonies de mariage si l'union est célébrée dans la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine.

Ils/elles peuvent être les témoins ou toute autre personne participant à la célébration.

Les référent.es peuvent être contacté.es en amont de la célébration. Ils/elles seront sollicité.es pour faire cesser les éventuels débordements.

1^{er.ère} référent.e

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

2^{ème} référent.e

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Nous avons pris connaissance de la charte des cérémonies de mariage, de l'arrêté municipal réglementant les célébrations de mariage et de l'arrêté municipal relatif à l'utilisation et à la détention des artifices de divertissement et articles pyrotechniques lors des cérémonies de mariage civil sur le territoire de la commune de Saint-Denis.

Lu et approuvé Signature de (nom et prénom) : _____

Lu et approuvé Signature de (nom et prénom) : _____